

**SM SPANC DU CLUNISOIS**  
**Compte rendu du CONSEIL SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2015**  
**18h30 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)**

Michel MAYA remercie les personnes présentes et précise que ce conseil syndical a pour but de présenter le budget 2015. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

**1) Adoption du procès verbal de la séance du 05 février 2015 :**

Le procès-verbal est adopté moins une abstention.

**2) Rapport Public pour la Qualité du Service (RPQS) 2014 (projet joint en annexe) :**

Le RPQS 2014 est présenté par Laurent LACHOT, Technicien au SPANC.

Michel MAYA demande s'il y a des questions sur ce rapport annuel et explique que l'objectif de 2015 est de rembourser les 10 000 € restant de la ligne de trésorerie.

Monsieur GAUDINET précise que dans le rapport il est indiqué 5000 € de ligne de trésorerie restant à rembourser.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement c'est une erreur dans le rapport qui a été envoyé pour la préparation de ce Conseil syndical mais c'est bien 10 000 € qu'il reste à rembourser.

Monsieur CLOIX demande des explications sur le terme de non-conformité afin de savoir quelles sont les installations qui sont considérées comme telle.

Laurent LACHOT détaille des exemples d'installations non conformes :

- Filière incomplète dans le cas où il y a seulement une fosse septique sans traitement
- Sous dimensionnement de l'installation
- Non-conformité liée à la détérioration de la fosse : fissure / perte d'étanchéité.

Monsieur GAUDINET demande si le manque de système de ventilation entre dans les critères de non-conformité.

Laurent LACHOT répond en précisant que la ventilation n'est pas un critère de non-conformité pour les contrôles de l'existant mais cet élément est précisé dans le rapport en recommandation. Par contre pour une installation neuve en cas d'absence de ventilation celle-ci est considérée non conforme.

Madame LAUDET demande si le délai maximum pour réhabiliter une installation non conforme est bien de 4 ans.

Laurent LACHOT répond affirmativement.

Madame LAUDET demande ce qui se passe dans le cas où la réhabilitation n'a pas été faite au bout de 4 ans.

Michel MAYA répond que le pouvoir de police est en charge du Maire. Ce dernier est donc dans la possibilité de faire faire les travaux pour faire cesser la pollution constatée.

Le Rapport Public pour la Qualité du Service 2014 est adopté à l'unanimité.

**3) Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Michel MAYA explique que selon la convention d'ouverture de la ligne de trésorerie contractée en janvier 2007 (pour un montant total de 50 000 € disponible), cette ligne est valide un an et peut être, selon l'article 2 de cette convention, reconduite pour la même durée sur demande de la Collectivité.

Les conditions 2015 sont :

- Taux : euribor 3 mois + 1.40 %.
- Commission d'engagement de 0.40 % du nominal soit 200 €.

Une nouvelle convention doit être signée entre l'organisme financier (Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté) et le SPANC.

Cette ligne a été utilisée pour une somme totale tirée de 35 000 € et l'objectif de 2015 est de la clôturer (reste 10 000 € à rembourser).

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le président à signer le renouvellement la convention de la ligne de trésorerie.

#### **4) Présentation du compte administratif 2014 (projet joint en annexe) et compte de gestion du receveur 2014 :**

Michel MAYA explique les procédures de vote du compte administratif, du compte de gestion, du budget primitif ainsi que les règles de l'affectation de résultat.

Michel MAYA propose une présentation simultanée pour plus de lisibilité du Compte administratif 2014 et du Budget primitif 2015 ce qui permet de comparer les montants entre les 2 années.

Ce mode de présentation convient à l'assemblée et Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour cette présentation du Compte Administratif 2014 et du Budget Primitif 2015.

Bertrand DEVILLARD présente les résultats et propositions (cf annexe 1).

Les éléments présentés se résument comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES 2014	133 584,03 €
RECETTES 2014	142 041,50 €
RESULTAT 2014	8 457,47 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES 2014	3 350,40 €
RECETTES 2014	7 241,87 €
RESULTAT 2014	3 891,47€

Le résultat net de l'exercice est donc de 12 348,94 €.

Les affectations de résultats décidées lors du budget 2013 sont de :

	Reports des résultats
SECTION FONCTIONNEMENT	13 361,53 €
SECTION INVESTISSEMENT	9 198,94 €

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement est donc de 21 819 €.

Le résultat de clôture de l'exercice pour la section d'investissement est donc de 13 090,41 €.

Il sera proposé au Comité syndical d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement pour 21 819 € en excédent de fonctionnement antérieur reporté,
- l'excédent d'investissement pour 13 090,41 € en excédent d'investissement antérieur reporté.

Le compte de gestion du receveur est conforme aux éléments présentés.

Madame CROZET demande si le SPANC à des problèmes d'impayés sur les prestations de vidanges.

Bertrand DEVILLARD répond que les impayés concernent les redevances liées aux contrôles mais généralement pas pour les prestations d'entretiens d'installations car les administrés sont demandeurs et en plus ils bénéficient de tarifs intéressants par le biais du marché de vidange.

Michel MAYA demande s'il y a encore des interrogations sur le Compte administratif 2014.

Il laisse sa place à Monsieur SIMON premier vice-président et sort de la salle.

Monsieur SIMON prend la présidence de la séance et demande s'il y a des questions supplémentaires sur ce compte administratif qui vient d'être présenté.

Personne n'ayant de nouvelle interrogation, Monsieur SIMON procède au vote.

Le compte administratif 2014 du SPANC du Clunisois est adopté à l'unanimité.

Michel MAYA reprend la présidence de la séance du conseil syndical, et propose de procéder à l'affectation du résultat.

Michel MAYA explique que dans le cas d'un déficit d'investissement, il est nécessaire de le combler avec l'excédent de fonctionnement. Mais dans le cas du SPANC pour 2014, comme celui-ci dégage un excédent en fonctionnement et en investissement, fait Michel MAYA propose d'affecter les résultats en fonctionnement et en investissement comme présenté après le compte administratif 2014, soit :

- l'excédent de fonctionnement pour 21 819 € en excédent de fonctionnement antérieur reporté,
- l'excédent d'investissement pour 13 090,41 € en excédent d'investissement antérieur reporté.

Michel MAYA propose de passer au vote du compte gestion 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ensuite à l'affectation du résultat est également adoptée à l'unanimité.

### **5) Budget primitif 2015 (projet joint en annexe) :**

Michel MAYA indique après la présentation du projet de Budget primitif 2015 que le Conseil syndical doit se prononcer sur ce projet, résumé comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	
PREVISIONS DEPENSES 2015	171 162 €
PREVISIONS RECETTES 2015	171 162 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
PREVISIONS DEPENSES 2015	20 505.41 €
PREVISIONS RECETTES 2015	20 505.41 €

Michel MAYA demande à l'assemblée s'il y a des interrogations par rapport à cette présentation. Personne n'ayant de question, Michel MAYA procède au vote du Budget Primitif 2015 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **6) Questions diverses :**

Monsieur CLOIX demande comment sont gérés les rejets des micros stations.

Laurent LACHOT répond en expliquant que dans les micros stations il y a un compartiment de stockage des boues et que le volume d'eau entrant dans la station correspond au volume d'eau évacué. Le rejet doit être en priorité infiltré, si cela n'est pas possible les eaux peuvent être évacuées en milieu superficiel avec autorisation de rejet si nécessaire.

Monsieur GAUDINET demande qui donne cette autorisation de rejet ?

Laurent LACHOT répond en précisant que c'est le propriétaire du terrain ou fossé qui doit donner cette autorisation : par exemple, ce sont les services de la DRI (Direction des routes et infrastructures) du Conseil Départemental 71, lorsqu'il s'agit d'un rejet sur le domaine départemental. Il est important de préciser qu'autorisation de rejet ne signifie pas servitude et que de fait il faut être vigilant sur la durabilité dans le temps de cette autorisation.

Michel MAYA ajoute que normalement il faut privilégier au maximum l'infiltration au lieu du rejet direct.

La séance est levée à 20 h 15



**BUDGET PREVISIONNEL 2015  
SPANC DU CLUNISOIS**



**INVESTISSEMENT / DEPENSES : 20 505.41 €** CA 2014 : 3 350.40 €

**INVESTISSEMENT / RECETTES : 20 505.41 €** CA 2014 : 7 241.87 €

**FONCTIONNEMENT / DEPENSES : 171 162 €** CA 2014 : 133 584.03 €

**FONCTIONNEMENT / RECETTES : 171 162 €** CA 2014 : 142 041.50 €



**BUDGET PREVISIONNEL 2015  
SPANC DU CLUNISOIS**



**INVESTISSEMENT / DEPENSES : 20 505.41 €** CA 2014 : 3 350.40 €

**CHAPITRE 20 : immobilisations incorporelles : 4 200 €**

CA 2014 : 960 €

-Achat module G2C intégration données cadastrales.

**-CHAPITRE 21 : immobilisations corporelles : 15 302.41 €**

CA 2014 : 1 388.40 €

-Achat armoire 1 000 €

-Equilibre investissement 14 302.41 €



**BUDGET PREVISIONNEL 2015  
SPANC DU CLUNISOIS**



**INVESTISSEMENT / DEPENSES :**

**OPERATIONS D'ORDRE :**

**CHAPITRE 013 : amort. Subventions : 1 003€** CA 2014 : 1 002 €



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



**INVESTISSEMENT / RECETTES : 20 505.41 € CA 2014 : 7 241.87 €**

**CHAPITRE 001 : excédents invest. reportés : 13 090.41 € BP 2014 : 9 198.94 €**

**CHAPITRE 010 : dotations, fonds divers et réserves : 600 € CA 2014 : 622 €**

-FCTVA : 600 € CA 2014 : 622 €

**OPERATIONS D'ORDRE (autofinancement invest.):**

**CHAPITRE 021 : virement de la section de fonctionnement : 0 €**

BP 2014 : 0 €

**CHAPITRE 028 : amort. immobilisations : 6 815 € CA 2014 : 6 622 €**



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



**FONCTIONNEMENT / DEPENSES : 171 162 €**

**CA 2014 : 133 584.03 €**

**CHAPITRE 11 : charges à caractère général : 51 385 € CA 2014 : 49 912.39 €**

Assurance véhicule + personnel (6161) : 7 000 € CA 2014 : 6 417.50 €

-Location de bureau (6132) : 3 200 € CA 2014 : 3 200 €

-Frais affranchissement (6261) : 2 500 € CA 2014 : 2 234.42 €

-Maintenance informatique (6156) : 2 500 € CA 2014 : 2 363.16 €

-Entretien véhicules (61551) : 2 500 € CA 2014 : 2 567.59 €

-Remboursement gasoil (6287) : 1 600 € CA 2014 : 1 539.31 €

-Communication / parution (6237) : 1 000 € CA 2014 : 0 €

-Fourniture administrative (6064) : 1 000 € CA 2014 : 927.34 €

-Téléphonie portable (6262) : 1 000 € CA 2014 : 934.24 €

-Remboursements frais SIRTOM /  
(copies, serveur, tél.) (6287) : 900 € CA 2014 : 605.48 €

-Autre : 1 125 € CA 2014 : 666.51 €

+ Prestations vidanges (6132) : 27 060 € CA 2014 : 25 456.84 €

ESTIMATION 205 INSTALLATIONS / AN / COUT EN MOYENNE DE 132 € PAR INSTALLATIONS



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



**FONCTIONNEMENT / DEPENSES :**

**CHAPITRE 12 : charges de personnel : 85 230.87 € CA 2014 : 79 550.46 €**

-Salaires / cotisations : 81 250.87 € CA 2014 : 78 203.55 €

-Médecine du travail : 130 € CA 2014 : 124 €

-Action sociale (CNAS) / ALECC /  
participations diverses : 850 € CA 2014 : 1 222.91 €

-Formations : 3 000 € CA 2014 : 0 €

**CHAPITRE 65 : autres charges de gestion : 2 131.13 € CA 2014 : 0 €**

-Admission non valeurs : 2 131.13 € CA 2014 : 0 €

(provisions pour impayés (50%) : 2009 (1) : 187.50 € / 2010 (3) : 299.50 € / 2011 (6) : 664.60 € / 2012 (8) : 701 € / 2013 (12) : 1024.10 € /  
2014 (12) : 1385.56 €)

**CHAPITRE 66 : charges financières : 600 € CA 2014 : 501.30 €**

-Intérêts ligne trésorerie : 600 € CA 2014 : 501.30 €



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



### FONCTIONNEMENT / DEPENSES :

**CHAPITRE 67 : charges exceptionnelles : 25 000 € BP 2014 : 24 559.53 €**

Provisions baisse subventions Agence de l'eau

### OPERATIONS D'ORDRE (autofinancement invest.) :

**CHAPITRE 023 : virement de la section de fonctionnement : 0 €**

BP 2014 : 0 €

**CHAPITRE 068 : dotations provision / amort. immobilisations : 6 815 €**

CA 2014 : 6 622 €



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



### FONCTIONNEMENT / RECETTES : 171 162 € CA 2014 : 142 041.50 €

**CHAPITRE 70 : produits de service, domaine, vente : 126 320 €**

CA 2014 : 132 329.50 €

-Redevances : 94 135 € CA 2014 : 101 570 €

Objectifs : 400 CTRLÉ dont 100 ponctuels (ventes ou hors programmation) + 120 contrôle neuf + 120 dossier neuf

(Objectifs 2014 : 565 contrôles dont 65 ventes + 100 contrôle neuf + 100 dossier neuf / REALISES 2014 : 601 CTRLÉ dont 98 ventes + 87 contrôles neuf + 88 dossier neuf).

PREVISION DE BAISSÉ DE CONTROLES (DIAG) / OPERATIONS DE REHABILITATION A METTRE EN PLACE / TEMPS A PASSER SUR OPERATION

-Factures vidanges : 32 185 € CA 2014 : 30 759.50 €

ESTIMATION 205 INSTALLATIONS / AN / COUT EN MOYENNE DE 132 € PAR INSTALLATIONS soit 27 060 € / + COUT ADMINISTRATIF PAR DOSSIER : 25 € SOIT : 5 125 €



## BUDGET PREVISIONNEL 2015 SPANC DU CLUNISOIS



### FONCTIONNEMENT / RECETTES :

**CHAPITRE 74 : dotations, subventions, participations : 22 020 €**

CA 2014 : 8 710 €

Subventions agence de l'eau 2015 :

10 € / contrôle diagnostic existant : 562 \* 10 = 5 620 €

30 € / vérification conception / exécution : 80 \* 30 = 2 400 €

TOTAL : 8 020 € (rappel 2014 : 8 710 € / BAISSÉ DE SOUTIENS DE 690 € / 2014)

INFOS : ESTIMATION DU SOUTIEN AE POUR 2016/2017 : 3 520 €

+ SOUTIENS AGENCE DE L'EAU POUR DOSSIERS ADMINISTRATIFS REHABILITATION : 250 € / DOSSIERS / ESTIMATION 2015 : 40 DOSSIERS : 40 \* 250 = 10 000 € + 4 000 € correspondant à 16 dossiers déposés au T4 2014.

## FONCTIONNEMENT / RECETTES :

**CHAPITRE 77 : produits exceptionnels : 0 €**      CA 2014 : 0 €

**CHAPITRE 002 : excédents de fonctionnement reportés : 21 819 €**

BP 2014 : 9 198.94 €

### OPERATIONS D'ORDRE :

**CHAPITRE 77 : produits exceptionnels (amort. subventions) : 1 003 €**

BP 2014 : 1 002 €

